

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

M. Goodale: J'ai dit que c'était une bonne solution; je n'ai pas dit qu'elle était simple. Si elle était simple, même vous pourriez la comprendre.

M. Peters: Le dernier programme était simple, mais il ne pouvait pas marcher et n'était pas acceptable. Celui-ci est tellement complexe que je ne sais pas s'il est acceptable ou non. Je l'ai lu, étudié, et j'ai regardé tous les chiffres et je l'ai trouvé très compliqué. Il sera très difficile d'expliquer à l'agriculteur moyen de l'Ouest canadien comment cela fonctionne. Il veut un programme simplifié. Vous remarquerez que ces paiements seront effectués dans toute la région céréalière de l'Ouest canadien y compris l'ouest de l'Ontario et la Colombie-Britannique. Il ne faut peut-être pas oublier ce que l'agriculteur veut vraiment accomplir.

La fédération s'est prononcée en faveur d'une stabilisation des revenus et j'ai été sidéré ainsi que d'autres députés lorsqu'elle l'a déclaré, devant le comité de l'agriculture à propos du bill C-50. Elle a dit que certaines provinces se lançaient sur la voie de la stabilisation et qu'elle était particulièrement satisfaite du programme de stabilisation de la Colombie-Britannique. Si le programme l'intéressait tant, c'est notamment parce qu'on lui demandait de participer à son élaboration et à son administration. Elle voulait notamment obtenir un prix garanti fondé sur le coût de production lorsque le marché n'était pas favorable. Ce bill n'offre rien de tel; il va seulement créer plus de complications que les agriculteurs n'en n'ont jamais connues.

Les agriculteurs de l'Ouest ont l'habitude des réglementations. Depuis des années, il leur faut des permis et on leur impose des quotas, des restrictions quant à la quantité de grain livrée aux éleveurs, la date de la livraison, les paiements initial et final, et on leur a imposé des restrictions quand à la façon d'exploiter leur propre terre ou la terre qu'ils louent.

● (2140)

Aux termes de la mesure à l'étude, on insérera le numéro d'assurance sociale d'un agriculteur dans un ordinateur et le calcul se fera automatiquement. Les agriculteurs pourront contribuer jusqu'à concurrence de \$500 sur des ventes de \$25,000. Les agriculteurs veulent-ils être enrégimentés de cette façon? Le député d'Assiniboia et le représentant de Saskatoon devraient se rappeler que, si ce programme avait été en vigueur, mettons en 1971, il n'y aurait pas eu de versements ces dernières années. La plupart des régions n'en auraient pas bénéficié. Si je dis cela, c'est que les récoltes de céréales dans l'Ouest du pays varient rarement.

On a connu des désastres de divers genres dans l'Ouest, mais la plupart étaient attribuables non à l'incapacité de produire du grain, mais à celle de répondre à d'autres conditions. La livraison, les prix, les marchés et la météorologie parfois ont suscité des difficultés. Mais le bill à l'étude ne remédie nullement à cela. Qu'arrivera-t-il si une région subit, par exemple, les ravages de l'agrotis des moissons ou des dégâts attribuables à d'autres facteurs qui diminuent les récoltes de céréales? Les agriculteurs d'une certaine région ne pourront peut-être pas vendre leur grain car la Commission canadienne du blé va peut-être vendre de grandes quantités de céréales produites ailleurs, le total des recettes sera peut-être plus élevé qu'à l'ordinaire et comme le programme se fonde sur une moyenne nationale, les agriculteurs de la région atteinte ne seront peut-être pas indemnisés. N'oublions pas que les associations agricoles veulent la stabilité du revenu agricole afin que les agriculteurs puissent garder leur exploitation.

[M. Peters.]

La mesure à l'étude est compliquée, elle me rappelle la structure de l'assurance-chômage. Les agriculteurs, à peu près comme les travailleurs, seront régis par un ordonnateur. La machine est inhumaine et beaucoup d'agriculteurs ayant droit aux prestations n'en recevront pas.

Des députés se sont dits d'avis que l'application de ce programme devrait être régionale; ainsi, si un désastre survient dans cette région, les agriculteurs qui y demeurent pourraient être indemnisés. Le gouvernement ne songe vraiment pas à un programme de stabilisation du revenu; il se préoccupe de la stabilisation d'une industrie.

Je pense, en outre, que nous devrions songer sérieusement à inclure dans les calculs les céréales non régies par la Commission canadienne du blé. Car enfin, beaucoup d'agriculteurs ont refusé jusqu'ici de livrer leurs céréales à la Commission du blé et de s'en servir pour l'élevage du bétail. Ainsi, ils ont ainsi parfois augmenté leur revenu net. Dans l'ensemble, la disponibilité des céréales s'est traduite dans les prix du marché et a eu des répercussions sur les autres secteurs de l'agriculture. Quand le prix des céréales baisse, la production de la viande rouge augmente.

A mon avis, les céréales consommées dans les parcs d'engraissement d'intégration verticale n'ont peut-être pas été incluses. Par ailleurs, si nous incluons les céréales qui ne passent pas par la Commission canadienne du blé dans les dispositions du bill sur la stabilisation, nous subventionnerons la bourse des denrées de Winnipeg tout en garantissant un prix-plancher à l'agriculteur que nous voulons aider. Franchement, je ne vois pas de solution facile à ce problème; mais il n'y en a guère en agriculture.

Il ne me déplaît pas que le ministre s'intéresse à la stabilisation du revenu agricole, mais j'estime que ce programme devrait relever de la compétence du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Il est impossible de dissocier le problème des céréales de celui du bœuf, du bétail, du lait ou de tout autre produit agricole. Chacun d'entre eux mérite qu'on s'en occupe.

De plus, il n'est plus nécessaire de recourir aux tactiques de Jimmy Gardiner pour rallier un appui politique en faveur du programme. Tous les gens honnêtes admettront que ce genre de méthode ne s'impose plus. Aujourd'hui nous avons la télévision, les hommes politiques n'ont plus à faire du porte à porte dans l'Ouest du Canada et à déclarer: «Voici une petite aumône; en retour, je veux que vous votiez pour Jimmy.» Il a pu en être ainsi naguère, je ne pense pas qu'il faille agir de même aujourd'hui.

Le ministre ne devrait pas borner ses efforts à la stabilisation des revenus, il devrait également examiner la question de l'entreposage des céréales de l'Ouest. A mon avis, nous devrions constituer des stocks de céréales. Je me souviens du récit dans l'Ancien Testament concernant le Pharaon qui envoya chercher Joseph et lui demanda d'interpréter son étrange rêve. Il avait vu sept vaches grasses, suivies de sept vaches maigres et se demandait ce que cela voulait dire. Joseph, interprétant le rêve, déclara qu'il s'agissait de sept bonnes années, suivies de sept mauvaises. Nous ferions bien de relire ce passage. Il est fort possible que de mauvaises années nous attendent. Nous avons dépensé beaucoup d'argent à trouver des débouchés pour nos céréales; depuis 40 ou 50 ans, nous nous constituons des marchés. Il nous faut maintenant garantir nos approvisionnements. Il est arrivé une ou deux fois que les récoltes soient mauvaises dans l'Ouest du Canada.